

## Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM

### Vos coups de cœur de l'été en Isère

#### Les grandes étapes du jeu :

- Du mardi 30 juillet 2019 au samedi 31 Août 2019 : Postez votre plus belle photo prise en Isère sur l'une de ces 5 catégories :
  - Nature
  - Culture
  - Sport
  - Urbain
  - Insolite
- Le vendredi 13 septembre 2019 : présélection des photos gagnantes par un jury composé d'un membre d'Isère Tourisme et d'un membre pour chaque partenaire ayant offert un lot.
- Le lundi 21 octobre : annonce des gagnants et des prix par catégorie.

#### Le règlement du concours

Pour concourir les photos postées sur Instagram illustrant chacune l'une des cinq catégories (Nature, Culture, Sport, Urbain, Insolite) doivent comporter les éléments suivants :

- #alpesishere #alpesisherejeu
- @alpesishere
- La géolocalisation en Isère

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU CONCOURS

Isère Tourisme, CDT de l'Isère en charge du tourisme, l'organisateur, situé au 4 place St André, Palais du Parlement, 38024 Grenoble Cedex et dont le numéro de Siren est 533 096 541 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dont l'objectif est de développer l'image de l'attractivité de l'Isère.

Le jeu concours est ouvert du 29 juillet 2019 au samedi 31 Août 2019 et intitulé « Vos coups de cœur de l'été en Isère ». Il sera déployé sur Instagram selon les modalités précisées dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram.

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure (confirmation sur pièce d'identité pour valider la participation après détermination des gagnants), disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels d'Isère Tourisme, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Les photographies et tous les contenus présentés doivent obligatoirement respecter le thème du concours « Vos coups de cœur de l'été en Isère » et les 5 catégories : Nature, Culture, Sport, Urbain, Insolite ; et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles doivent ne pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les participants au jeu s'engagent à ne poster que leur(s) propre(s) photo(s).

## **Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM**

### **Vos coups de cœur de l'été en Isère**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Les gagnants autorisent Isère Tourisme à utiliser les photos, leur prénom et nom dans toute manifestation ou publication promotionnelle, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

#### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule sur le réseau social Instagram à compter du lundi 29 juillet 2019. Ce jeu consiste à proposer une, ou plusieurs photos illustrant « Vos coups de cœur de l'été en Isère » et les 5 catégories associées : Nature, Culture, Sport, Urbain, Insolite.

Les participants doivent poster leur(s) photo(s) en mode « public » sur le réseau social Instagram avec les hashtags #alpesishere et #alpesisherejeu.

Pour chaque photo postée le participant doit identifier Isère Tourisme avec le tag visuels @alpesishere et géolocaliser leur(s) photo(s) en Isère.

Parmi l'ensemble des photos seront sélectionnées par le jury celles correspondantes aux 5 catégories.

#### **ART 4 – SCENOGRAPHIE**

Les contenus présentés devront illustrer des images se déroulant en Isère, suivant les 5 thèmes : Nature, Culture, Sport, Urbain, Insolite

#### **ARTICLE 5 – DESIGNATION DU GAGNANT**

Seules les photos remplissant les conditions de participation mentionnées à l'article 2 seront recevables.

Isère Tourisme se réserve le droit de demander au participant la justification des droits à l'image proposés liés à la captation d'image dans des lieux privés ou susceptibles d'atteindre au respect de la vie privée et de l'image des personnes photographiées.

Les participants présélectionnés seront contactés par message privé via Instagram afin qu'ils envoient à l'adresse mail qui leur sera communiquée, la photo haute résolution retenue par Isère Tourisme.

Les noms des gagnants et leurs productions seront mentionnés à partir du 16 septembre 2019 sur les réseaux sociaux Alpes Is(h)ere : Facebook et Instagram, ou tout autre support.

Les gagnants devront nous communiquer leurs e-mails qui seront transmis aux partenaires ayant offert des lots qui se chargeront de leur indiquer les modalités éventuelles des lots.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours, à compter du jour où seront annoncés les noms des gagnants, renoncera à son lot.

#### **ARTICLE 6 – DOTATION**

Les gagnants remporteront pour les dotations suivantes :

**Catégorie Nature :**

**Offert par l'Office de tourisme du Trièves**

## Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM Vos coups de cœur de l'été en Isère

@trievestourisme

#trieves

#trievestourisme

**5 entrées au Centre Terre Vivante à Mens**

Validité : 31/08/2020 (– à confirmer)

**Offert par Office Thermal et Touristique d'Uriage-les-Bains**

@uriage\_tourisme

#uriagetourisme

**1 lot de plusieurs produits locaux et produits Uriage.**

Validité : 31/12/2019

**Offert par l'Office de Tourisme de Saint-Marcellin Vercors Isère**

@ot.stmarcellinvercorsisere

#saintmarcellinvercorsisere

**2 bons pour « 1 Visite à l'élevage d'alpagas du Domaine Maël pour 4 personnes »**

Validité 31/12/2020

### **Catégorie Culture :**

**Offert par l'Office de tourisme des Vals du Dauphiné**

@valsdudauphine

#valsdudauphiné

**2 places pour le nouveau son et lumière les Historiales sur le thème des 30 Glorieuses.**

Validité : du 15 au 25 juillet 2020.

**Offert par Office de Tourisme Terres de Berlioz**

@terredeberlioz

#terresdeberlioz

**2 places pour le Festival Berlioz**

Valable pour l'édition 2020 (sous réserve de dispo de la soirée choisie)

**Offert par Matheysine Tourisme**

@matheysineturisme

#matheysineturisme

**4 bons pour le Bateau La Mira - croisières commentées**

**2 bons pour le Bateau La Mira - croisières repas**

**12 entrées pour le musée La Mine Image**

Validité : 30/09/2020 (hors dimanche et jours fériés)

**Offert par Office de Tourisme de Saint-Marcellin Vercors Isère**

@ot.stmarcellinvercorsisere

#saintmarcellinvercorsisere

## Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM Vos coups de cœur de l'été en Isère

**10 entrées pour Le Grand Séchoir Maison du Pays de la Noix à Vinay**  
**1 catalogue Chemins d'étoile et 2 boîtes de crayons à l'effigie de Saint-Antoine-l'Abbaye**

### Catégorie Sport :

**Offert par l'Office de tourisme intercommunal du Vercors – Lans en Vercors**

@lansenvercors

#lansenvercors

#autransmeaudretourisme

**5 forfaits alpins journées de Lans en Vercors**

Validité : saison hiver 2019/2020

**Offert par l'Office de tourisme Intercommunal du Vercors – Autrans-Méaudre en Vercors**

@autransmeaudretourisme

#autransmeaudretourisme

**5 descentes de la nouvelle piste de tubing**

Validité : 31/12/2019

**5 forfaits alpins journées d'Autrans-Méaudre**

Validité : saison hiver 2019/2020

**Offert par les Moniteurs Cyclistes de France (MCF)**

@moniteurcycliste

#moniteurcyclistefrancais

**1 sortie vélo encadrée de 1/2 journée, pour 5 personnes. Pratique vélo au choix (VTT, Fatbike, VTC, à assistance électrique, etc) à réserver dans le département de l'Isère.**

Validité : 31/08/2020

**Offert par Office de Tourisme des Vals du Dauphiné**

#valsdudauphiné

@valsdudauphine

**1 journée location de 2 vélos électriques (+ remorque enfant au besoin) au départ de Pont de Beauvoisin ou Les Abrets**

Validité : 31/08/2020

**Offert par Office de Tourisme de Vaujany**

@vaujanystation

#MyVaujany

**2 « Pass activités » adulte (valeur 18€) + 2 pass enfants**

**Le pass adulte propose :**

- Une montée en téléphérique
- Une entrée patinoire hors location patin
- Une entrée à la piscine
- Une initiation VTT avec essai des vélos Rose Bikes,

## Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM Vos coups de cœur de l'été en Isère

- Une séance de cinéma au tarif préférentiel
- Une ½ journée de randonnée à 8 €
- 1h de Tir à l'arc à 5 €

### **Le pass enfant propose :**

- Une montée en téléphérique
- Une entrée patinoire hors location patin
- Une entrée à la piscine
- 15 min de Poney à 3 €
- Une ½ journée de randonnée à 8 €
- 1h de Tir à l'arc à 5 €

Validité : 31/12/2020

### **Offert par Office de Tourisme de Chamrousse**

@chamroussemountainpark

#chamrousse

#### **2 forfaits VTT (été)**

Validité : 31/08/2020

#### **2 forfaits ski alpin (hiver)**

#### **1 forfait luge (hiver)**

#### **1 forfait ski nocturne (hiver)**

Validité : 7/12/2019 au 19/04/2019

### **Offert par Office de Tourisme Alpe du Grand Serre**

@alpe\_du\_grand\_serre

#alpedugrandserre

#### **1 forfait de ski journée - adulte**

Validité : 21/12/19 au 22/03/2020

### **Offert par Oisans tourisme**

@oisanstourisme

#Oisans

#### **1 descente découverte rafting pour 2 personnes Offert par Vénéon Eaux Vives - St Christophe en Oisans**

Validité : 31/08/2020

#### **1 vol en parapente à l'Alpe d'Huez Offert par AKENE.FLY**

Validité : 31/08/2020

### **Offert par Office Municipal de Tourisme de Villard-de-Lans**

@villarddelans\_correncon

#villarddelans

#corrençon

#### **4 pass tribu (valeur 23 € /pass) = accès pour 4 personnes soit à la patinoire de Villard-de-Lans soit à la piscine sur la même journée.**

## Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM Vos coups de cœur de l'été en Isère

Validité : 31/08/2020.

### **Offert par Office de Tourisme des 2 Alpes**

@2alpes

#Les2Alpes

#L2AForever

#L2A

#### **4 skipass journée hiver**

Validité : Hiver 2019/2020

#### **4 pass journée été (ski, VTT ou piétons)**

Validité : été 2020

### **Offert par l'Office de tourisme de Belledonne Chartreuse - Plateau des Petites Roches Un bon cadeau pour un vol en biplace offert par Prevol Parapente**

#massifchartreuse

Validité : 31/8/2020

### **Offert par l'Office de tourisme de Belledonne Chartreuse – Collet d'Allevard :**

@LeColletDAllevard

#### **1 week-end pour 4 personnes (hors vacances scolaires) : hébergement 2 nuits en studio meublé au pied des pistes, 4 forfaits week-end incluant le ski nocturne le vendredi soir**

Validité : Saison hiver 2019/2020 hors vacances scolaires

#### **4 forfaits journées**

#### **4 forfaits 4 heures**

#### **4 forfaits ski nocturne**

Validité : Saison hiver 2019/2020

### **Offert par l'Office de tourisme de Belledonne Chartreuse – Les 7 Laux :**

@les7laux

#les7laux

@LeColletDAllevard

#### **3 x 1 accès télésiège piéton**

#### **3 x 1 forfait journée VTT**

Validité : saison d'été 2020

#### **5 x 1 tour de WIZ LUGE**

Validité : jusqu'au 31 août 2020

### **Catégorie Urbain :**

### **Offert par l'Office de Grenoble Alpes Métropole**

@grenobletourisme

#MyGrenoble

## Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM Vos coups de cœur de l'été en Isère

#VisitGrenoble

**10 entrées pour les visites guidées de Grenoble**

Validité : 31/08/2020.

**Offert par Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération**

@viennetourisme

#viennetourisme

**1 visite de Vienne en gyropode**

**1 carte de dégustation pour le Wine Bar au sein de l'Office de Vienne Condrieu**

Validité : 31/08/2020.

**Offert par l'Office de tourisme des Balcons du Dauphiné**

@balconsdudauphine.tourisme

#tousauxbalcons

**4 coupons pour une visite guidée l'Office de Tourisme (au choix : Crémieu, Morestel ou Saint-Chef)**

### Catégorie Insolite :

**Offert par l'Office de Tourisme du Pays Roussillonnais**

#PaysRoussillonnais

@tourismepaysroussillonnais

Un bon cadeau pour 2 personnes dans le bivouac de cowboy avec jacuzzi privatif et petit-déjeuner. Petite Ferme des Vitoz à Assieu.

Validité : 31 Août 2020

**Offert par Alpe d'Huez Tourisme**

@alpedhuez

#alpedhuez

**Lot de 5 passages à la luge sur rail des bergers, avec le casque de réalité virtuelle**

Validité : 31/08/2020 (– à confirmer)

**Offert par l'Office de tourisme des Balcons du Dauphiné**

@balconsdudauphine.tourisme

#tousauxbalcons

**4 entrées aux Grottes de la Balme (2 adultes + 2 enfants)**

Validité : 31/08/2020 (– à confirmer)

**2 Pass pour le parc Walibi**

Validité : selon jour d'ouverture du parc en 2019

**10 entrées à l'Aquaparc de la Vallée Bleue**

Validité : 31/08/2020 (– à confirmer)

**Offert par Office de Tourisme des Vals du Dauphiné**

#valsduDauphiné

## **Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM**

### **Vos coups de cœur de l'été en Isère**

@valsdudauphine

**1 partie Intri' Guiers pour 6 personnes (Cluedo géant interactif à Pont de Beauvoisin)**

**1 partie pour Explor'game : La forêt de Vallin (jeu sur tablette) pour 6 personnes / 1 crayon et un porte-clefs Intri'Guiers**

Validité : 31/08/2020

Isère Tourisme se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par le gagnant.

#### **ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Les données nominatives collectées dans le cadre du jeu-concours photo sont réservées à l'usage exclusif d'Isère Tourisme et ne font pas l'objet de droit de cession à des tiers conformément au RGPD (Règlement général sur la Protection des Données) du 25 mai 2018, les utilisateurs du site disposent des droits d'accès (art 34 à 38 de la loi), d'opposition (art 26 de la loi) et de rectification (art 36 de la loi) des données les concernant. Ainsi, chaque utilisateur peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

#### **ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **ARTICLE 9- CESSIION DE DROITS SUR LES PHOTOS ET DROIT A L'IMAGE**

Le participant doit être titulaire des droits attachés aux contenus présentés et avoir l'autorisation des personnes éventuellement identifiées sur la ou les photos. Isère Tourisme qui pourrait être amenée à publier ces photos ultérieurement ne pourra en aucun cas être poursuivie par les personnes prises en photo par le photographe.

La cession du droit à l'image s'applique dès le moment où la personne est identifiable.

La mention de l'auteur de l'œuvre sera précisée dans les diffusions.

Chaque participant dont la photographie est sélectionnée accorde à Isère Tourisme et ses partenaires, la cession des droits à l'utilisation du visuel à titre gratuit afin de reproduire, représenter, diffuser la ou les photographie(s) sans limitation de quantité ou du nombre de



## **Règlement du JEU CONCOURS INSTAGRAM**

### **Vos coups de cœur de l'été en Isère**

diffusions, sur ses supports on line et off line, sans que cela ne lui confère une quelconque contrepartie sur une durée de 3 ans.

#### **ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LOI APPLICABLE**

Le fait de participer à ce Jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

#### **ARTICLE 11 – RESPONSABILITE**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelques autres natures. En outre, les organisateurs ne seraient être responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol. L'organisateur garantit l'impartialité et la bonne foi des membres du jury.